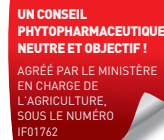


CONSEILS JURIDIQUES Foncier & Droit rural

Nos certifications :



La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Mars 2024 - Crédits photos : Chambres d'agriculture 54

Les TERRALTO

- > Des conseillers spécialisés
- > Une expertise pluridisciplinaire, des références locales
- > Une connaissance fine des territoires
- > Un conseil indépendant

Vos contacts

Service Collectivités et Développement local
Marylin ROBERT - Assistante juridique - 03 83 93 34 01
marylin.robert@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Sophie GUILLEMIN CHEBBI
Juriste Foncier Agricole
07.88.92.61.89

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





Notre prestation

La Chambre d'agriculture vous accompagne pour répondre à l'ensemble de vos préoccupations juridiques en lien avec le monde rural et agricole. Notre juriste vous conseille pour prendre une décision éclairée et sécuriser vos démarches dans les domaines du droit rural (statut du fermage, SAFER, structures...), les relations de voisinage (droit de passage, bornage, distances des plantations, clôtures, usages locaux...) et la réglementation applicable aux chemins.

1

UN RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉ

Un temps d'échange adapté à vos besoins avec notre juriste.

2

ETUDE & PRECONISATIONS

Une analyse approfondie de votre situation pour vous informer sur la réglementation applicable
La détermination des différentes alternatives et actions à mettre en œuvre
Orientation vers les professionnels pertinents (notaire, huissier, avocat, comptable, ...)

3

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Assistance à la rédaction de documents tels que bail rural, prêt à usage, modèles de courriers, de conventions...

Le + Chambre d'agriculture:

- Une veille juridique constante
- Expertise reconnue en droit rural
- Un accompagnement personnalisé
- Impartialité et confidentialité du conseil
- Sécurité juridique

Notre offre :



TARIFS
sur devis

DURÉE DE LA PRESTATION

Variable selon le cas



TRANSMISSION DES DOCUMENTS : Contrats-type, courriers-type, calcul de fermages, calcul de la part récupérable de taxe foncière...

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET CONSEILS JURIDIQUES GÉNÉRAUX : Les informations et conseils ne demandant pas d'analyse individuelle sont délivrés à titre gratuit.

En chiffres :

+ de 700

appels reçus au service juridique en 2020



30

accompagnements personnalisés en 2021



Sources : Données Chambre d'agriculture 54

